



Institut National  
Universitaire  
**Champollion**

Direction générale des services  
Affaires générales et juridiques  
Affaire suivie par  
Carmen Barbier 05 63 48 91 48  
Courriel : sagj@univ-jfc.fr

**ANNEXE 7**

## DÉPÔT DE LISTE DE CANDIDATS – USAGERS

(A transmettre au service des affaires générales et juridiques **AVANT LE 20 MARS 2018 à 12H30**)

<b>CONSEIL / COMMISSION :</b> ..... <b>DATE DU SCRUTIN :</b> 3 AVRIL 2018	S'il y a lieu, <b>AGRAFEZ ICI LE LOGO.</b>  N'oubliez pas de l'envoyer également à l'adresse <a href="mailto:elections@listes.univ-jfc.fr">elections@listes.univ-jfc.fr</a>
<b>COLLÈGE :</b> USAGERS	
<b>NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR :</b> ..... <b>TITULAIRES – ..... SUPPLEANTS.....</b>	
<b>DÉNOMINATION DE LA LISTE :</b> .....	
(S'il y a lieu) <b>Appartenance, soutien :</b> .....	

N° d'ordre	CANDIDATS	
1	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année :	
2	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
3	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
4	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
5	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
6	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
7	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
8	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
9	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
10	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	

11	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
12	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
13	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
14	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
15	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	
16	<b>NOM Prénom :</b> Filière et année:	

Je soussigné,  
Nom et prénom du déposant :

Atteste de la présentation des cartes  
étudiantes ou certificats de scolarité de tous  
les candidats inscrits sur cette liste.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....  
"Lu et approuvé"  
(signature)

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

(à remplir par le service des affaires générales et juridiques)

Date et heure du dépôt :

Cachet et signature :

Les informations recueillies par le Service des affaires générales et juridiques de l'INU Champollion, font l'objet de traitements informatiques destinés à la gestion des élections de l'établissement. Les destinataires des données sont : la direction des ressources humaines, la direction générale des services (affaires juridiques), en cas de recours le Tribunal administratif de Toulouse, et en cas d'accord des élus, les conseils institutionnels pour les données autorisées.  
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service des Affaires Générales et Juridiques, INU Champollion - Place de Verdun-81012 Albi cedex 9).  
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## DÉSIGNATION D'ASSESEURS<sup>1</sup>

Chaque liste en présence a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné.

Si vous souhaitez proposer des assesseurs, merci de compléter les lignes ci-dessous :

<b>CONSEIL / COMMISSION :</b> .....	<b>DATE DU SCRUTIN :</b> .....
<b>COLLÈGE :</b> .....	
<b>DÉNOMINATION DE LA LISTE :</b> .....	

**Bureau de vote :** .....

TENUE DES URNES				
Assesseur titulaire	Assesseur suppléant	Date	Horaires	
			9h-13h	13h-16h30
Nom :	Nom :			
Prénom :	Prénom :			
Nom :	Nom :			
Prénom :	Prénom :			
Nom :	Nom :			
Prénom :	Prénom :			
Nom :	Nom :			
Prénom :	Prénom :			

Les informations recueillies par le Service des affaires générales et juridiques de l'INU Champollion, font l'objet de traitements informatiques destinés à la gestion des élections de l'établissement. Les destinataires des données sont : la direction des ressources humaines, la direction générale des services (affaires juridiques), en cas de recours le Tribunal administratif de Toulouse, et en cas d'accord des élus, les conseils institutionnels pour les données autorisées.  
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service des Affaires Générales et Juridiques, INU Champollion - Place de Verdun-81012 Albi cedex 9).  
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

<sup>1</sup> Article D. 719-28 du code de l'éducation ;

# INFORMATIONS

## 1. Comment constituer une liste de candidats<sup>2</sup> ?

- le nombre de candidats présents sur une liste ne peut excéder le nombre de sièges à pourvoir ;
- chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- pour les élections aux conseils et commissions des EPSCP, les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats usagers au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir ; le nombre maximum de candidats par liste étant égal au double du nombre des sièges de titulaires à pourvoir ;

Conseil / Commission	Collège	Nombre de sièges à pourvoir		Nombre de candidats sur la liste	
		titulaires	suppléants	minimum	maximum
Conseil d'administration	Collège usagers	4	4	4	8
Commission de La formation et de la vie universitaire		8	8	8	16

- pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire<sup>3</sup> ;
- les candidats sont rangés par ordre préférentiel<sup>4</sup> ;  
« Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation de la liste.  
Pour l'élection des représentants des usagers, pour chaque liste, il est procédé dans la limite du nombre de sièges obtenus par celle-ci à l'élection des titulaires, et à l'élection d'un nombre égal de suppléants, dans l'ordre de présentation des candidats de la liste. Chaque membre suppléant ainsi désigné s'associe avec un membre titulaire dans l'ordre de présentation de la liste. »

## 2. Quels sont les documents à fournir ?

- l'imprimé de dépôt de liste de candidats ;
- les listes de candidats doivent être accompagnées d'une déclaration de candidature individuelle, remplie et signée par chaque candidat ;
- pour l'élection des représentants des usagers, les candidats présenteront leur carte d'étudiant ou une attestation de scolarité au déposant de la liste qui attestera de la présentation du justificatif d'identité du candidat sur la déclaration de candidature individuelle.
- s'il y a lieu :
  - les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature (les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote). Le cas échéant, la **preuve écrite de cette appartenance ou soutien** sera jointe au dépôt de candidature (attestation signée par le responsable syndical ou le président de l'association) ;
  - si les candidats souhaitent qu'un **logo** figure sur les bulletins de vote, il devra être déposé en même temps que les candidatures, agrafé à l'endroit prévu sur l'imprimé de dépôt de liste de candidats et transmis à l'adresse suivante : elections@listes.univ-jfc.fr.

<sup>2</sup> Article D. 719-22 du code de l'éducation ;

<sup>3</sup> Article D. 719-20 du code de l'éducation ;

<sup>4</sup> Article D. 719-21 du code de l'éducation.